

les appointemens des conseillers aux différens tribunaux, trop modiques par eux mêmes, étoient arriérés de plusieurs années; & l'on trouvoit peu de gens de mérite qui voulussent se charger des fonctions pénibles de la magistrature pour une rétribution si incertaine. Un fécond inconvénient également causé par le desordre des finances étoit, que la plus grande partie des deniers litigieux, déposés en justice avoient dû être remis à la Chambre du Domaine pour plus de sûreté & à l'avantage même des parties pour lesquelles l'intérêt couroit jusqu'au jugement définitif; mais ce jugement prononcé, le Domaine n'étoit pas en état de payer. Les parties à la fin d'une longue procédure se voyoient frustrées de ce qui leur étoit adjugé au moment qu'elles croyoient l'avoir obtenu.

La Police étoit entièrement négligée. Très difficile à établir dans un païs, ou elle fait partie de la juridiction municipale, affoiblie avant la guerre par l'inattention du Gouvernement, la faveur personnelle & la gêne que la cupidité des favoris imposoit aux magistrats, la guerre l'avoit presque entièrement réduite.